

COMMUNE DE ROQUEFORT DE SAULT

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du :
27 février 2019

Secrétaire de séance : A. DENJEAN

Membres du conseil

présents:

Mme. Monique SAINT JEVIN Maire
Mme. Annie DENJEAN 1^{er} adjoint
Mme. Nicole MANRESA
M. Benoit OLIVE

Absents :

M .Patrick DULCET procuration donnée à Mme Le Maire
M. Eric AUBIGNA (non excusé).

ORDRE DU JOUR

- DELIBERATION POUR LA CREATION DE POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN..... 2
 - DELIBERATION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN CYCLE DE TRAVAIL ANNUALISE POUR AGENT D'ENTRETIEN..... 2
 - ACHAT DE CHAINES DE TRACTO PELLE..... 2
 - ACHAT D'UNE TABLE DE PING PONG POUR L'EXTERIEUR..... 2
 - DEVIS CHENAUX BATIMENTS CAMPING..... 3
 - RENOUVELLEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE " EGLISE "..... 3
 - DELIBERATION POUR ACCEPTER LE REMBOURSEMENT DE 10 € POUR LE DEGREVEMENT DE NOTRE TAXE FONCIERE DE 2017..... 3
 - DELIBERATION POUR ACCEPTER LE REMBOURSEMENT DE GROUPAMA DE 5042.88 € EN DEDOMMAGEMENT DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES..... 3
 - CHEQUES DE LA MICRO CENTRALE..... 3
 - CONTRAT DE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2019..... 4
 - DIVERS..... 4
-

❑ **DELIBERATION POUR LA CREATION DE POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN.**

Mme Le Maire nous propose de créer un poste d'agent d'entretien .

DE 2019 -11

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

❑ **DELIBERATION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN CYCLE DE TRAVAIL ANNUALISE POUR AGENT D'ENTRETIEN.**

La définition, la durée, et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant , après avis du comité technique.

Le Maire rappelle que l'annualisation du temps de travail est une pratique utilisée pour des services alternant des périodes de haute activité et de faible activité.

Il s'agit de répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de fortes activités et de le libérer pendant les périodes de faibles activités tout en maintenant une rémunération identique tout au long de l'année..

Le Maire rappelle que pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des services, et afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, il convient en conséquence d'instaurer pour certains services des cycles de travail annualisés.(arrivée et départ des locataires des gîtes).

DE 2019 -12

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** que dans le cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail le contrat d'accueil et de départ des gîtes est soumis à un cycle de travail annualisé.
- **Note** que les agents publics relevant d'un cycle annualisé restent soumis de plein droit à l'ensemble des droits et obligations des agents publics.

❑ **ACHAT DE CHAINES DE TRACTO PELLE.**

Mr ROQUES Rémi propose à la mairie de vendre des chaînes de tracto pour la somme de 300.00 €

DE 2019 -13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition de Mr. ROQUES Rémi
- **Autorise** Mme Le Maire à procéder à l'achat des chaînes de tracto pour la somme de 300.00 €

❑ **ACHAT D'UNE TABLE DE PING PONG POUR L'EXTERIEUR.**

Nous décidons d'acquérir une table de ping-pong extérieure qui sera installée près de l'aire de jeux.

Le montant de cette acquisition s'élève à 1520.31 € HT.

DE 2019-14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** de procéder à cette acquisition.

□ **DEVIS CHENAUX BATIMENTS CAMPING.**

Il convient d'effectuer des travaux d'entretien au camping et en particulier de poser des chenaux sur le bâtiment des sanitaires.

L'entreprise CORMERAIS nous propose un devis d'un montant de 2 047.20 € TTC.

Le conseil accepte ce devis.

DE 2019-15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise CORMERAIS d'un montant de 2 047.20 € TTC.
- **Autorise** Mme Le Maire à signer les documents nécessaires.

□ **RENOUVELLEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE " EGLISE " .**

Il convient de renouveler le contrat de maintenance de l'église. Nous décidons de reconduire le contrat de l'entreprise TEROL pour une durée de un an , reconduit expressément par périodes successive de un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans.

L'entreprise TEROL nous propose un devis d'un montant de :276.00 €/an correspondant à l'entretien de l'Eglise, de la ligne de vie et de la seconde cloche.

DE 2019-16

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** de reconduire le contrat de maintenance de l'église avec l'entreprise TEROL. Pour un montant de 276.00 €/an.
- **Autorise** Mme Le Maire à signer les documents nécessaires.

□ **DELIBERATION POUR ACCEPTER LE REMBOURSEMENT DE 10 € POUR LE DEGREVEMENT DE NOTRE TAXE FONCIERE DE 2017.**

Nous bénéficions d'un dégrèvement pour pertes de récolte relative au sinistre du 01/04/2017 pour un montant de 10 €.

DE 2019-17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **Prend** acte du dégrèvement accordé
- **Accepte** le montant de 10 €

□ **DELIBERATION POUR ACCEPTER LE REMBOURSEMENT DE GROUPAMA DE 5042.88 € EN DEDOMMAGEMENT DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES.**

Il s'agit plus précisément du remplacement des onduleurs défectueux empêchant le fonctionnement des panneaux.

DE 2019-18

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **Accepte** le remboursement de GROUPAMA en dédommagement de dégats subis sur les panneaux photovoltaïques pour un montant de 5 042.88 €

□ **CHEQUES DE LA MICRO CENTRALE.**

N'ayant pas reçu les informations nécessaires, ce point sera vu dans un prochain conseil.

□ **CONTRAT DE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2019.**

L'entreprise AXAT ELEC nous informe qu'elle n'a pas renouvelé son contrat de maintenance de l'éclairage public avec la CCPA;

Elle nous propose d'assurer cette maintenance

Elle nous propose un devis d'un montant de 1218.05 € pour l'année 2019.

Nous acceptons de signer un contrat d'entretien de nos points lumineux directement avec l'entreprise.

DEL 2019-19

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **Accepte** le nouveau contrat de maintenance pour nos points lumineux
- **Accepte** le montant du devis de 1218.05 € pour l'année 2019.

□ **DIVERS**

- Nous informons les habitants de nos villages d'actes de vandalisme sur 2 véhicules stationnés sous l'abri communal au centre de Roquefort

La gendarmerie a été informé de ces faits.

Mme Le Maire rappelle que cet emplacement est communal . Il ne peut donc pas être considéré comme espace privé.

Mme Le Maire décide de prendre un arrêté d'interdiction de stationnement , de stockage et autre utilisation par les uns et les autres.

Tout ce qui se trouve sur cet emplacement devra être enlevé immédiatement.

Nous ne pouvons que déplorer cet état de faits bien regrettable au sein de nos petits villages.

- Le procureur de la république nous informe que les recours de la « terrasse de sault » contre la mairie sont classés définitivement sans suite.

La Mairie poursuit ses démarches pour récupérer les sommes dûes par le gérant sus mentionné.

- La date limite pour les inscriptions sur les listes électorales est le 31mars 2019.

La mairie assurera une permanence le samedi 30 mars de 08 h30 à 10h30.

- Date à retenir : Repas de l'assemblée générale des chasseurs le samedi 11 mai 2019.

Se rapprocher de Mr Paul BOUSQUET au 04 68 20 69 03 ou 06 86 63 99 55